

Règlement du Challenge Départemental Seniors par équipes 2025

Préambule

La Commission Seniors arrête pour chaque épreuve la liste des équipes qualifiées et établit la composition des poules et/ou des tableaux et fait respecter les règlements définis par le comité directeur.

1. Liste des divisions

Cette épreuve est un challenge départemental hivernal composé de divisions avec des montées et des descentes. (pas de montée pour la 1ère division)

Championnat féminin :

1ère Division

2ème Division

3ème Division

4ème Division

Championnat masculin :

1ère Division

2ème Division

3ème Division

4ème Division

5ème Division

2. Organisation générale et calendrier

La commission Seniors est responsable de l'organisation du championnat.

La commission des conflits sportifs de la Ligue des Hauts-de-France gère toutes les demandes de contestations et d'application des règlements :

- Une contestation peut être émise par la commission organisatrice ou par un club participant*
- Pour être valable, une réclamation doit être mentionnée sur la « fiche d'observation ou de décision » avec indication de l'heure et signée par les 2 capitaines (et/ou par le juge-arbitre) dès la fin de la rencontre*
- Toute remarque concernant la non-application du règlement doit parvenir dans les 10 jours au plus tard suivant la rencontre, au Président de la Commission des conflits sportifs de la Ligue et au Président de la Commission Seniors du Comité*

En fonction des équipes réinscrites et afin de maintenir le nombre d'équipes requis par poule, le nombre de montées et de descentes sera ajusté lors de la constitution du challenge par la commission Seniors, en privilégiant le maintien dans la division considérée. Le premier de chaque poule monte dans la division supérieure.

Le calendrier sera communiqué lors de la demande d'inscription des équipes et les dates des rencontres seront consultables sur le site de la Gestion Sportive de la FFT, à la sortie de la constitution du Challenge.

3. Engagement des équipes

a) Inscription

L'inscription des équipes et des joueurs titulaires se fait via l'application ADOC avant le 23/09/2023

La date limite de saisie des joueurs est le 13/10/2024 Le droit d'engagement à régler par équipe est de 42 €.

b) Composition des équipes

Le nombre de joueurs minimum par équipe est déterminé par le nombre de simples à jouer.

Chaque équipe est composée de joueurs titulaires, en respectant la hiérarchie de classement pour l'équipe 1 du club (s'il y a 4 simples, les 4 joueurs les mieux classés du club ne peuvent jouer qu'en équipe 1)

A l'inscription des équipes établir une liste de 8 joueurs. Les 3 (ou 4) premiers seront les titulaires. Les suivants pourront être remplaçant même s'il obtiennent un classement supérieur au dernier titulaire.

Le classement pris en compte pour la saisie des joueurs dans ADOC est le classement en cours à la date de saisie de la fiche équipe

*Un ou plusieurs remplaçants (en dehors de la liste) peuvent intégrer l'équipe, à condition d'avoir un classement inférieur ou égal au dernier joueur titulaire **au jour de la rencontre**. Cette règle s'applique aux remplaçants ne figurant pas sur la liste de 8.*

Tout joueur participant à 2 rencontres dans une équipe supérieure perd le droit de jouer dans toute équipe inférieure

c) Entente de clubs

Si un club a un nombre de licenciés insuffisant pour constituer une équipe, il pourra effectuer une demande d'entente de club avec un club voisin. Toute demande d'entente doit être soumise à l'accord préalable de la commission Seniors. Les ententes de club sont possibles dans toutes les divisions non qualificatives au Championnat Régional.

4. Règle de qualification des joueurs

a) Le statut NvEQ

Le nombre de joueurs ayant le statut Nouvellement Equipes (NvEQ) par équipe, est limité lors des rencontres :

- 1 joueur NvEQ lorsque la rencontre comprend 3 parties de simple ou moins
- 2 joueurs NvEQ lorsque la rencontre comprend 4 parties de simple ou plus

b) Délai de qualification

*Le joueur pourra participer à l'épreuve à la condition que sa licence soit enregistrée et validée par le club au plus tard par le club au plus tard **la veille de la rencontre** .*

c) Participation

Joueur non UE : un seul joueur hors Union Européenne ou pays assimilés est autorisé par équipe et par rencontre. Un joueur ayant le statut « N/D » (Non déterminé) ne peut pas prendre part aux rencontres. Il doit effectuer une demande de reclassement auprès de la commission régionale de classement. Un joueur ayant le statut « non Equipe » n'est pas autorisé à disputer des rencontres par équipes.

d) Changement de club

Pour les joueurs 1^{ère} série, 2^{ème} série ou les joueurs 3^{ème} série de 13 ans et moins, Pour pouvoir jouer en équipe, ils devront obtenir l'autorisation du club quitté.

- *La licence est saisie par le club d'accueil depuis ADOC, ou prise en ligne dans le cadre d'une adhésion à un club sur Ten'Up.*
- *Le Président du club quitté reçoit **1 mail + 1 SMS** lui permettant de valider ou s'opposer à la participation en équipe pour le nouveau club. Il dispose d'un **délai de 7 jours** pour se prononcer.*
- *Il se connecte à ADOC, rubrique Licence > Changement de club pour statuer sur la demande. Les actions possibles :*
 - **Accepter** : valide la participation en équipe pour le nouveau club.
 - **Refuser** : interdit la participation en équipe pour le nouveau club. La licence reste au statut « non Equipe » pour la saison sportive.

***En cas d'absence de réponse au bout de 5 jours :** le Président du club quitté est relancé par SMS et par mail.*

***En cas d'absence de réponse au bout de 7 jours :** la demande est considérée acceptée ce qui valide la participation en équipe pour le nouveau club.*

Procédure à faire avant le 31 octobre

5. La rencontre

a) Horaire des rencontres

Les rencontres se déroulent le dimanche ou les jours fériés à 09h00 . Elles peuvent également se dérouler le samedi après-midi. Ces horaires peuvent être modifiés, en cas d'accord écrit des 2 capitaines.

D'un commun accord, les rencontres peuvent être avancées. Le club visité en informera la commission ou le Président de la commission Seniors.

La seule raison d'un report d'une rencontre doit être l'impossibilité de jouer pour cause d'intempéries, et avec l'accord du Président de la commission Seniors. En cas d'intempéries avérées :

- *Lorsque l'équipe visiteuse ne s'est pas déplacée, la commission décidera du report ou non de la rencontre et fixera la nouvelle date.*
- *Lorsque l'équipe visiteuse s'est effectivement déplacée, elle recevra pour la rencontre reportée.*

Le club visité doit obligatoirement contacter le club visiteur au minimum 10 jours avant la date de la rencontre.

b) Documents à présenter

Les documents à présenter au juge-arbitre et/ou au capitaine de l'équipe adverse, sont :

- L'attestation de licence de l'année sportive en cours portant la mention « compétition autorisée », à jour à la date de la rencontre.
- Une pièce d'identité avec photographie, pour chacun des joueurs.

Les capitaines doivent obligatoirement s'échanger avant la rencontre la fiche de composition de leurs équipes comprenant le nom et le classement des joueurs de simple, des joueurs susceptibles de participer aux doubles, ainsi que les noms du capitaine et du capitaine adjoint, licenciés du club (ces fiches sont à conserver et seront réclamées en cas de désaccord).

Les capitaines doivent obligatoirement remplir la feuille de match avant le début des premières parties de la rencontre.

Avant de lancer les simples les capitaines doivent compléter les compositions de simples sur Ten'Up et de même avant les doubles pour éviter les erreurs liées au classement (faire aussi attention au classement de double qui peut être différents du classement de simple).

c) Terrains et balles

Les parties sont disputées sur des courts couverts en hiver et découverts en été (à partir du 1^{er} avril).

La mise à disposition de 2 terrains est obligatoire pour toutes les rencontres comportant 4 parties ou plus. En cas d'intempéries, il est possible qu'il n'y ait qu'un court de repli.

Le club visité doit prévenir impérativement 3 semaines avant la rencontre le club adverse s'il a 2 terrains extérieurs de surface différente ou, s'il n'a qu'un terrain extérieur, il doit mettre à disposition 1 court couvert, afin que la rencontre puisse se dérouler sur 2 terrains

Le club visité fournit au moins 3 balles neuves par partie.

d) Juge-arbitre/ Club d'accueil

Si la rencontre se déroule sans juge-arbitre, le club d'accueil est responsable du bon déroulement de la rencontre.

Un juge-arbitre de qualification JAE1 est préconisé.

e) Ordre des parties et format

Les rencontres se jouent en 3 simples et 1 double dans l'ordre suivant: S3 – S2 – S1 / D1.

Les joueurs de simple peuvent jouer les doubles.

Tous les simples sont joués au meilleur des 3 manches avec application du jeu décisif à 6 partout dans chaque manche.

Application à toutes les parties de double du point décisif à 40A pour les 2 premières manches et remplacement de la 3ème manche par un super jeu décisif en 10 points.

Chaque équipe marque 1 point par partie gagnée.

f) Circulation des joueurs entre les équipes d'un même club

En cas d'absence d'un joueur, les joueurs d'une équipe inférieure ou des joueurs n'étant pas inscrits dans une équipe peuvent monter dans une équipe supérieure à la condition que leur classement ne soit pas supérieur à celui du dernier joueur de la liste le jour de la rencontre. Il n'y a pas de hiérarchie entre les différentes équipes d'un club.

En aucun cas, un joueur ne pourra disputer 2 rencontres d'interclubs dans 2 équipes différentes, sur le même week-end (ou week-end + jour férié consécutif), y compris lorsque ces 2 équipes auraient dû jouer le même week-end et qu'une rencontre a été avancée.

g) Classement des joueurs

L'ordre des joueurs au sein de l'équipe peut évoluer suite à la publication d'un classement mensuel.

h) Le capitaine

Chaque équipe est représentée par un capitaine. Son nom doit être inscrit sur la feuille de composition d'équipe de simple. Le capitaine doit être licencié dans le club qu'il représente et présenter sa licence au juge-arbitre ou au capitaine adverse.

i) Report ou interruption d'une rencontre

La rencontre ne peut être interrompue qu'en cas d'impossibilité absolue d'utilisation des courts (pluie, obscurité, terrain impraticable...). Elle peut également être interrompue en cas d'absolue nécessité liée à la sécurité des personnes ou à l'intégrité des biens.

En cas de reprise des rencontres et si plusieurs équipes du club reçoivent, c'est toujours l'équipe qui évolue dans la division la plus élevée qui est prioritaire.

D'un commun accord, les rencontres peuvent être avancées. Les 2 clubs en informeront le Président de la commission Seniors qui donnera son accord et modifiera la date dans la Gestion Sportive.

Aucun report ne sera autorisé, sauf en cas de force majeure.

j) Forfait et disqualification

En cas de forfait d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, avant le début de la partie à laquelle il devait participer alors qu'il figurait sur la liste officielle, le point de cette partie est attribué à l'équipe adverse.

Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre perd cette rencontre par disqualification. Est considérée comme équipe incomplète, une équipe ne comportant pas, à l'heure fixée pour le début de la rencontre, le nombre suffisant de joueurs régulièrement qualifiés pour disputer l'ensemble des parties prévues dans le règlement de l'épreuve. La rencontre ne se joue pas.

6. Résultats des rencontres et classement

a) Saisie des résultats

La feuille de match papier est renseignée et signée par les deux capitaines qui en gardent chacun une copie. Ce document sera utile en cas de litige

À l'issue de l'épreuve, le Juge-arbitre ou à défaut le capitaine de l'équipe d'accueil, saisit la feuille de matchs dans la Gestion Sportive. Elle doit être impérativement effectuée dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

b) Classement de la poule

Pour chaque rencontre, le calcul des points se fera comme suit :

- 3 points à l'équipe ayant gagné une rencontre;*
- 2 points à l'équipe en cas de résultat nul ;*
- 1 point à l'équipe ayant perdu une rencontre ;*
- Moins 1 point à l'équipe qui a été disqualifiée ;*
- Moins 2 points à l'équipe qui a déclaré forfait*

c) Score forfaitaire

L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer une défaite sur un score forfaitaire correspondant au nombre total de points qu'il y a en jeu pour la rencontre. Pour chaque match, le score pris en compte pour le calcul de la différence de sets et de jeux est de 6/0 6/0.

d) Partage en cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes

Il est établi, au vu de toutes les rencontres de la poule, un classement tenant compte de la différence des scores des rencontres gagnées et perdues par chacune des équipes (par score de rencontre on entend le résultat final de la rencontre).

En cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune des équipes ;

Puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune des équipes.

Lorsque des équipes à égalité n'ont pu être départagées par les méthodes successives décrites ci-dessus, ces mêmes méthodes successives doivent être appliquées aux seuls résultats des rencontres les ayant opposées, avant un éventuel recours au tirage au sort.

e) Interpoules:

La participation aux interpoules est interdite aux joueurs dont le classement est supérieur aux 4 meilleurs joueurs de l'équipe pendant la phase de poule.

En cas d'égalité de points entre 2 équipes lors d'une rencontre disputée par élimination directe, une partie de double est disputée. Celle-ci se déroule en un super jeu décisif à 10 points et se joue 15 minutes après la fin des doubles.

Chaque équipe de double est composée parmi la liste de joueurs figurant sur la fiche de composition d'équipe.